

L'Adresse

Mais une humilité pleine de confiance dans le dynamisme de ces populations d'assurer leur développement.

Monsieur le Président, au-delà de l'aide ponctuelle que nous devons d'apporter aux nations aux prises avec les catastrophes naturelles, je ne saurais trop insister sur le fait que nos interventions doivent avoir une portée à long terme. Plutôt que de leur apporter une aide spectaculaire, notre défi est d'aider ces pays à prendre en charge leur développement et à en devenir responsables.

Comme le souligne à juste titre le discours du Trône, il y a lieu d'appuyer le travail humanitaire efficace et hautement valable des organisations bénévoles. C'est déjà l'orientation que nous avons retenue pour l'aide aux victimes de la sécheresse en Éthiopie et de la désertification en Afrique. Le dynamisme des organisations bénévoles et de tous les Canadiens et Canadiennes est exemplaire et il constitue une garantie d'efficacité pour un gouvernement qui décide de s'appuyer sur lui.

Monsieur le Président, dans la discussion qui s'engagera sur l'aide au développement, j'invite mes honorables collègues à éviter les faux débats. On oppose trop facilement dans certains milieux l'aide au développement et le commerce international. Comme je le soulignais lors d'une réunion du Club de Dakar qui se tenait à Montréal récemment: Le Canada entend travailler à accroître ses relations économiques avec l'Afrique sachant, par ailleurs, que les investissements privés et les échanges commerciaux n'ont rien à envier en termes de potentiel de développement aux projets de coopération de type classique.

Dans le même ordre d'idées, le Canada ne doit pas avoir honte d'intervenir à l'étranger dans les domaines de sa compétence. Je suis fier de . . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 17 heures, il est de mon devoir, en conformité de l'article 42(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale. La question est donc la suivante. M. James, appuyé par M^{me} Jacques, propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

(La motion est adoptée.)

(La séance est levée à 17 h 48.)